

GROUPE BIGARD
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 100 000 000 euros
Siège social : Kergostiou - 29300 QUIMPERLE
SIREN 776 221 467 RCS QUIMPER

Note méthodologique
Déclaration de Performance extra-Financière
Données 2020

La présente déclaration de performance extra-financière (DPEF) a été élaborée conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de Commerce. Elle a vocation à présenter les conséquences sociales et environnementales de l'activité du Groupe BIGARD.

Sauf mention contraire dans le corps du document Déclaration de performance extra-financière Données 2020 ou renvoi par le signet « * » à la présente note, les données présentées correspondent au périmètre suivant :

 Période : 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

 Sociétés :

- Groupe BIGARD (RCS QUIMPER 776 221 467)
- CHARAL (RCS QUIMPER 546 950 379)
- SOCOPA VIANDES (RCS QUIMPER 508 513 785)

Les trois sociétés seront dénommées dans la DPEF sous le vocable Groupe BIGARD ou le Groupe.

Les principaux enjeux identifiés, les politiques, moyens et résultats développés dans la DPEF sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Thèmes	Opportunités / Risques	Politique / Moyens	Indicateurs clefs de performance	Objectifs
Développement et Conservation du capital humain	Conserver les savoir faire et donc la compétitivité du Groupe	Parcours professionnel Dialogue social	. Intégration en contrat à durée indéterminée . Taux d'intégration Pass Ifria	. Non pertinent . 80 % à deux ans
Santé des collaborateurs	Préserver et contribuer à la santé des collaborateurs	Prévention santé au travail / Mon capital santé	Taux d'absentéisme	Inférieur à 5.8 % sur 3 ans
Santé des consommateurs	Contribuer à la bonne santé des consommateurs Préserver l'image du Groupe	Politique Qualité	Nombre de site certifiés	+ 4 sites certifiés en 3 ans
Bien traitance animale	Assurer le respect des animaux et de leurs besoins Préserver l'image du Groupe	Responsable Protection Animale / Contrôle / Investissements	Note audit inopiné tierce partie	Note moyennes de 90 %
Environnement	Préserver l'environnement Préserver l'image du Groupe	Respect de la réglementation ICPE / Maîtrise de la pollution des rejets et déchets / Politique en cours de formalisation	Taux de valorisation des déchets	Non finalisé

RENOIS :

- ✚ Page 6-7 : Le chiffre d'affaires présenté est obtenu par addition des Chiffres d'affaires tels que déterminés dans les comptes sociaux des sociétés GROUPE BIGARD, CHARAL et SOCOPA VIANDES.
- ✚ Page 8: Le pourcentage d'approvisionnement français est calculé par référence au nombre d'animaux cumulativement achetés et abattus au sein du Groupe.
- ✚ Page 8 et 9 : Pour une meilleure représentation des activités globales du Groupe, apparaît sur la carte l'ensemble des sites de la société GROUPE BIGARD et de ses filiales. Il est rappelé que les données et indicateurs clefs repris dans ce document porte uniquement sur les sociétés GROUPE BIGARD, CHARAL et SOCOPA VIANDES.
- ✚ Page 9 : Le nombre de collaborateurs et leur famille a été arrêté au 1^{er} avril 2021.
- ✚ Page 19 : Le pourcentage de réussite suite à un parcours Pass Ifria correspond au taux de titularisation en fin de parcours, de parcours débutés sur l'année 2019 pour 2020 et débutés sur l'année 2018 pour 2019.
- ✚ Page 21 : On peut constater un recul du nombre de formations dispensées en 2020. Des formations ont en effet été annulées ou reportées du fait de l'épidémie de Covid 19.
- ✚ Page 22 : Le calcul du taux de personnes handicapés employées par le Groupe BIGARD en 2020 n'a pu être finalisé pour la rédaction du présent diagnostic. Le taux mentionné est donc celui de 2019.
- ✚ Page 24 : Au vu du contexte et notamment de l'épidémie en cours, l'objectif relatif au taux d'absentéisme a été revu passant d'un objectif d'un taux de 5.5 % à 5 ans à un objectif d'un taux inférieur à 5.8 % sur 3 ans.
- ✚ Page 31 : La réalisation de l'objectif relatif au nombre de sites certifiés a été décalée d'une année. De nombreux audits n'ont en effet pu être réalisés en 2020 du fait de l'épidémie en cours.
- ✚ P36 : Les volumes et la valorisation présentés concernent l'année 2019.
- ✚ P 38 : L'audit énergétique a été réalisé par l'APAVE conformément à la réglementation définie par le décret 2013-1121 du 4 décembre 2013. Il a donc porté sur 80 % de la facture énergétique des sociétés CHARAL, BIGARD et SOCOPA.